
Chapitre 3

L'étiquette de pesticide

Dans ce chapitre

Après avoir étudié la matière de ce chapitre, vous serez en mesure de :

1. Identifier une étiquette de pesticide et la raison pour laquelle vous devez la lire.
2. Nommer les principales informations qui figurent sur chaque partie de l'étiquette.
3. Reconnaître les symboles de dangers et les mots indicateurs de l'étiquette et évaluer les risques liés à l'utilisation du produit.

Mots-clés

mode d'action, symboles de danger, mot indicateur, délai d'attente avant récolte, délai de sécurité après traitement, zones tampons



On retrouve sur l'étiquette d'un pesticide des renseignements importants, dont les suivants :

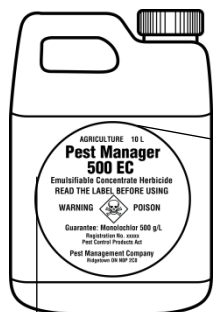
- ▶ la matière active;
- ▶ les risques d'utilisation et quand utiliser le produit;
- ▶ le degré de danger;
- ▶ comment l'utiliser de façon sécuritaire;
- ▶ les taux d'emploi recommandés;
- ▶ les mesures à prendre en cas d'accident.

L'étiquette indique tout d'abord que le pesticide est homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada. On retrouve aussi le nom et l'adresse du fabricant, ou encore un contact canadien, pour avoir des renseignements additionnels.

Si l'étiquette n'est pas assez grande pour contenir toute l'information requise, le fabricant peut ajouter un livret ou un feuillet. Il peut aussi inscrire l'information sur l'emballage ou sur des collants ou des étiquettes mobiles attachées au contenant. L'étiquette doit demeurer sur le contenant et en bon état. Si elle devient illisible, procurez-vous-en une nouvelle auprès du fournisseur. Assurez-vous d'avoir tous les renseignements requis avant d'utiliser un pesticide. Conservez un exemplaire des étiquettes de tous les pesticides que vous utilisez.



L'étiquette du pesticide est un document légal. Il dit comment utiliser le produit. Il est interdit aux termes de la loi d'utiliser le produit autrement ou de l'utiliser de façon non sécuritaire. Il est également interdit à quiconque de vous dire qu'un pesticide peut être utilisé à d'autres fins que celles inscrites sur l'étiquette.



Aire d'affichage principale



Comment lire l'étiquette

L'étiquette d'un pesticide comprend deux parties principales. La devanture est l'aire d'affichage **principale**. L'arrière ou les côtés latéraux sont les aires **secondaires**. Ce chapitre décrit ce qu'on retrouve sur chacune des aires d'affichage. Reportez-vous aux exemples d'étiquettes pour la description de chacune des parties.

L'aire d'affichage principale montre :

1

Nom du produit. Le nom du produit inclut trois choses :

- ▶ Le nom du produit qui a été approuvé par l'ARLA et peut inclure la marque de commerce. **Pest Manager 500 E.C.** est la marque de commerce de ce produit.
- ▶ L'aspect physique du pesticide. Notre exemple est un produit liquide – **un concentré émulsifiable (E.C.)**.
- ▶ La description de l'objet du produit. Notre exemple est un **herbicide**, destiné à combattre les mauvaises herbes.

2

Classification ou risque. Cette partie indique à quelle classe fédérale le produit appartient et qui peut l'utiliser. Il existe 4 classes fédérales d'usage :

- ▶ **Domestique.** Ces produits sont conçus pour usage personnel dans des lieux d'habitation et autour de ceux-ci. Ils sont vendus en petit format et sont habituellement peu toxiques.
- ▶ **Commercial** (aussi appelé **agricole, institutionnel** ou **industriel**). Ce ne sont pas des produits à utiliser près de la maison. Ils sont conçus pour être utilisés dans le cadre d'activités commerciales, agricoles, forestières et dans les industries. Leur toxicité va de faible à moyenne. Il faut les manipuler avec précautions pour éviter les accidents.
- ▶ **Restreint.** Les plantes, les animaux et l'environnement peuvent être affectés par ces produits. L'étiquette comporte des renseignements spéciaux pour indiquer comment les utiliser de façon sécuritaire.
- ▶ **Fabrication.** Ces produits sont utilisés pour préparer d'autres produits commerciaux. Ils ne sont pas disponibles à l'utilisateur final comme moyen de lutte.

3

Contenu net. C'est la quantité que renferme le contenant. Elle est exprimée en unités métriques. Notre exemple indique que le contenant contient 10 L (10 litres) de produit.

4

Groupe du mode d'action et symbole d'identification. Les pesticides sont regroupés selon leur mode d'action. Pour gérer la résistance d'un ravageur, planifiez la rotation des pesticides en tenant compte du numéro du Groupe.

Aire d'affichage principale



GROUP 1 HERBICIDE

USAGE AGRICOLE

10 L

Pest Manager 500 EC

Herbicide Concentré Émulsifiable

- 5 LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
- 6 AVERTISSEMENT  POISON
- 7 Garantie: Monochlore 500 g/L
- 8 N° d'homologation xxxxx Loi sur les produits antiparasitaires
- 9 Compagnie antiparasitaires
Ridgetown ON N0P 2C0

5 **LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI.** Cet avertissement doit obligatoirement apparaître sur l'aire d'affichage principale. C'est une exigence des règlements de la **Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)**, une loi fédérale que l'on peut consulter en ligne à <http://laws.justice.gc.ca/fr/P-9>

6 **Symboles avertisseurs et mots indicateurs.** Les règlements de la LPA comptent une série de symboles et de mots indicateurs pour démontrer les dangers associés à l'emploi des pesticides. Les énoncés concernant les allergènes se trouvent généralement sur l'aire principale. Tous les symboles avertisseurs et les mots indicateurs – et ce qu'ils signifient – sont présentés plus loin dans ce chapitre.

7 **Garantie.** La garantie indique le **nom usuel** du produit chimique qui constitue la **matière active** du pesticide. La matière active est la composante du pesticide qui s'attaque au ravageur. Il peut y avoir plus d'une matière active dans un pesticide; dans ces cas on verra plusieurs noms usuels inscrits sur l'étiquette.

La garantie indique aussi la **concentration**, ou la quantité de matière active contenue dans le pesticide. La concentration peut être exprimée de deux manières :

- a) Selon le poids par unité de volume. Dans l'exemple, la matière active est le **monolochlore**. Il y en a 500 grammes dans chaque litre de produit (**500 g/L**).
- b) Selon le pourcentage en poids. Un autre pesticide pourrait indiquer la concentration en pourcentage. Par exemple, une garantie de « 40 % » signifie qu'il y a 40 parties de matière active dans 100 parties de pesticide.

8 **Numéro d'homologation xxxxx de la Loi sur les produits antiparasitaires.** Celui-ci prouve que le produit a été homologué par l'ARLA de Santé Canada. Il permet l'identification du produit pour le gouvernement et pour le fabricant.

9 **Nom et adresse.** Le nom et l'adresse de la compagnie ou de l'organisme (titulaire de l'homologation) qui a homologué le produit doivent paraître sur l'étiquette. S'il s'agit d'une compagnie étrangère, c'est l'adresse de l'organisme agissant comme son **agent** canadien. C'est auprès du titulaire ou de l'agent qu'on peut obtenir de plus amples renseignements sur le produit.

Aire d'affichage secondaire



10

Mode d'emploi

Soya : Pour les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées, pulvériser 1,75 à 2,5 L/ha lorsque le soya est au stade de 2 à 4 feuilles. Pulvériser dans 45 à 225 L d'eau par hectare. Ne pas pulvériser à des températures supérieures à 25°C. Cesser les traitements 30 jours avant la récolte. Ne pas nourrir les animaux avec du feuillage traité.

11

Précautions

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif si avalé, inhalé ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver abondamment les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire ou fumer. Ne pas laisser la bouillie de pulvérisation entrer en contact avec les plantes vulnérables. Une pulvérisation grossière est moins susceptible à la dérive. Éviter toute contamination des aliments destinés aux humains et aux animaux. Éviter de contaminer les sources d'approvisionnement en eau et les cours d'eau. Éviter que le produit gèle. S'il a été soumis à des températures de congélation, le réchauffer jusqu'à 5°C au moins et bien le mélanger avant de l'utiliser.

12

Élimination

Contenant recyclable : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant. Rincer le contenant vide trois fois. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

13

Premiers soins

Si un empoisonnement est suspecté, appelez un centre anti-poison ou un médecin immédiatement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation de la LPA lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement.

En cas de contact avec la peau : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement.

14

Renseignements toxicologiques

Les symptômes sont la nausée, vomissements, constriction des pupilles, convulsions et coma. Ce produit peut induire l'inhibition de la cholinestérase. L'antidote est l'atropine. Administrez immédiatement par voie intraveineuse ou intramusculaire 2 à 4 mg de sulfate d'atropine et répétez toutes les heures jusqu'à ce que les pupilles se dilatent.

15

Avis à l'utilisateur

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Aire d'affichage secondaire





- 10** **Mode d'emploi.** Le mode d'emploi est constitué d'une série d'instructions détaillant l'emploi sécuritaire du produit. Il inclut, sans y être limité, les renseignements suivants :
- ▶ Le ou les ravageurs ciblés (mauvaise herbe, insecte, maladie);
 - ▶ Les cultures (ou bétail) sur lesquels il peut être utilisé;
 - ▶ La dose à utiliser et comment faire le mélange;
 - ▶ Comment appliquer le produit;
 - ▶ Comment protéger la culture;
 - ▶ Les périodes où il ne faut pas l'utiliser;
 - ▶ Comment gérer la résistance du ravageur;
 - ▶ Quand récolter;
 - ▶ Délai d'attente avant retourner au champ;
 - ▶ Toute autre restriction.
- 11** **Précautions.** Cette section nous indique les dangers à utiliser et manipuler le produit, ainsi que les équipements et vêtements de protection individuelle à porter. Elle nous renseigne comment utiliser le produit de façon sécuritaire pour se protéger et comment protéger les autres personnes et l'environnement des dangers qu'il pourrait occasionner. Il peut y avoir une section séparée sur les dangers environnementaux. C'est ici que la mention « GARDEZ HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS » apparaît, s'il s'agit d'un produit à usage restreint ou commercial. Cet avertissement doit se trouver sur l'aire d'affichage principale des produits de catégorie domestique
- 12** **Élimination.** Cette section explique comment faire pour éliminer le contenant de façon sécuritaire après utilisation du produit.
- 13** **Premiers soins.** Cette section explique les soins que la première personne aidante doit apporter à la personne incommodée en cas d'intoxication ou d'accident avec ce produit. Chaque contenant porte la mention : « Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale ».
- 14** **Renseignements toxicologiques.** Cette section donne plus de renseignements sur les signes et les symptômes d'intoxication. Elle dit aussi au médecin quel antidote utiliser et les ingrédients qui risqueraient d'influencer un traitement. Il est important de communiquer ces informations au médecin en cas d'accident.
- 15** **Avis à l'utilisateur.** Cette section rappelle à l'usager qu'il faut suivre les directives de l'étiquette. Assurez-vous de suivre les directives de l'étiquette. L'utilisation non sécuritaire est une offense à la Loi. L'utilisation sécuritaire du pesticide est la responsabilité de l'acheteur.

Symboles de danger et mots indicateurs

Apprenez ces symboles et mots indicateurs
Ils pourraient vous sauver la vie

Quels sont les dangers?


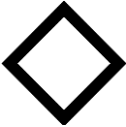

Les dangers potentiels des pesticides sont démontrés par quatre symboles importants et la mention du risque associé.

Symbole de danger	Mot indicateur
	Poison
	Corrosif
	Inflammable
	Explosif













Forme du pictogramme et mots indicateurs

Le symbole de danger apparaît toujours à l'intérieur d'une forme géométrique. La forme géométrique et le mot indicateur qui l'accompagne indiquent le degré de risque du pesticide. **Plus la forme compte de facettes, plus le pesticide est dangereux.**

Quel est le degré de danger?

	Forme	Mot indicateur
Le triangle signifie un danger léger (3 facettes)		Attention
Le losange signifie un danger moyen (4 facettes)		Avertissement
L'octogone signifie très dangereux (8 facettes)		Danger

Interprétation des combinaisons de symboles

Risque d'intoxication		DANGER POISON		AVERTISSEMENT POISON		ATTENTION POISON
		Toxicité aiguë forte		Toxicité aiguë modérée		Toxicité aiguë faible
DL ₅₀ orale aiguë ou DL ₅₀ cutanée aiguë ou CL ₅₀ d'inhalation aiguë ou Respirateur (pour CL ₅₀)	<500 mg/kg <500 mg/kg <0,05 mg/L d'air oui		500 – 1000 mg/kg 500 – 1000 mg/kg 0,05 – 0,5 mg/L d'air oui		1000 – 2000 mg/kg 1000 – 2000 mg/kg 0,5 – 2,0 mg/L d'air -	
<hr/>						
Risque d'inflammabilité		DANGER EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE		AVERTISSEMENT INFLAMMABLE		ATTENTION INFLAMMABLE
Produits liquides - Point d'éclair Produits sous pression - Projection de la flamme	<-6 °C (20 °F) 45 cm (18") ou plus		-6 ° à 10 °C (20 ° à 50 °F) 15 à 45 cm (6 à 18")		10° à 27 °C (50° à 80 °F) <15 cm (6")	
<hr/>						ATTENTION EXPLOSIF
<hr/>						
Risque de corrosion		DANGER CORROSIF		AVERTISSEMENT CORROSIF		ATTENTION CORROSIF
matière acide ou alcaline acides organiques chlore disponible pH	10 % ou plus 20 % ou plus — —		5 à 10 % 5 à 20 % 10 % ou plus état liquide ≤0,5 ou ≥13,5		1 à 5 % 1 à 5 % plus de 1% état solide 0,5 à 2,5 ou 11,5 à 13,5	
<hr/>						ATTENTION IRRITANT
<hr/>						>4 % et <10 % état liquide
<hr/>						ATTENTION IRRITANT
<hr/>						>1 % ET <4 % état liquide

Ni symbole ni mot indicateur

Si l'étiquette d'un pesticide n'indique AUCUN symbole de danger ni de mots indicateurs, c'est que les risques de ce produit ne sont pas suffisants pour nécessiter une mention sur l'étiquette. Il est toutefois conseillé de prendre les précautions d'usage et de manipuler les pesticides avec soin.

Symboles multiples

Lorsqu'un produit doit indiquer plus d'un symbole sur l'étiquette, il faut que tous les symboles de danger et leurs mots indicateurs soient visibles sur l'étiquette. Toutefois, seulement le mot indicateur le plus grave est requis. La mise en garde ira au risque le plus grave. Dans notre exemple ci-dessous, le risque d'incendie est le plus dangereux.

Exemple:



Avertissements spéciaux pour les yeux

Certains produits représentent un danger pour les yeux. Les termes suivants peuvent figurer sur l'étiquette pour décrire le risque :

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX
AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION - IRRITANT POUR LES YEUX

Avertissements spéciaux pour la peau

Certains produits sont dangereux pour la peau. Certains produits sont des sensibilisants cutanés. Ils peuvent causer de graves réactions qui augmentent avec le nombre d'expositions ou à la suite d'une exposition prolongée. Voici les termes qu'on peut retrouver sur l'étiquette d'un produit pour décrire le risque :

DANGER - IRRITANT CUTANÉ
AVERTISSEMENT - IRRITANT CUTANÉ
ATTENTION - IRRITANT CUTANÉ
AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

Allergènes

Certains pesticides contiennent des allergènes. Quelques exemples d'allergènes que l'on retrouve couramment dans les produits sont le lait, les œufs, les noix et les mollusques et crustacés. Si un pesticide contient un allergène qui provoque des réactions de type anaphylactique, l'étiquette devrait indiquer « danger, contient un allergène (nom de l'allergène) ». Cet avertissement devrait paraître sur l'aire d'affichage principale, près de la garantie. Note : l'étiquette doit mentionner tous les allergènes possibles.

Agents de conservation

Certains pesticides contiennent des agents de conservation. Ces ingrédients n'ajoutent aucune activité pesticide au produit, mais ils sont là pour les protéger des ravageurs qui pourraient les dégrader ou les dénaturer. Par exemple, un insecticide peut être ajouté à un appât rodenticide pour empêcher que les insectes les mangent. Un autre exemple est l'ajout d'ingrédients antimicrobiens pour empêcher le développement de moisissures dans le contenant. Si un pesticide

contient un agent de conservation, l'étiquette indiquera « Contient (nom de l'agent de conservation) en (pourcentage poids/poids) % comme agent de conservation." Cet énoncé se trouve sur l'aire d'affichage principale, près de la garantie du produit.

Autre information sur l'étiquette

Produits à USAGE RESTREINT

Vérifiez sur l'étiquette des produits **À USAGE RESTREINT** ou des produits de catégorie **COMMERCIALE À USAGE RESTREINT**, s'il y a des directives d'utilisation spéciales. Si un produit appartient à une catégorie avec usage **RESTREINT**, l'étiquette doit avoir une section intitulée **NATURE DE LA RESTRICTION** dans un encadré en haut de l'aire d'affichage secondaire et avant le mode d'emploi. Cette section renseigne sur les conditions spéciales d'utilisation, d'entreposage, d'étalage ou de distribution du produit. Exemple :

NATURE DE LA RESTRICTION : Ce produit ne peut être utilisé que de la façon autorisée. Se renseigner auprès des autorités provinciales chargées de la réglementation des pesticides au sujet des permis d'utilisation qui pourraient être exigés. Ce produit doit être entreposé et mis en étalage à l'écart des aliments destinés à l'homme et au bétail.

Délai d'attente avant récolte (jours avant la récolte)

Le délai d'attente avant récolte est établi par Santé Canada. Cette décision est basée selon des études de résidus dans les aliments et la **limite maximale de résidus (LMR)**. On peut retrouver sur l'étiquette les énoncés suivants :

► **Délai d'attente avant la récolte**

La période de temps qui doit s'écouler entre la dernière application de pesticide et la récolte, le pâturage ou la coupe des fourrages pour alimenter le bétail. Si le délai n'est pas respecté, la limite maximale de résidus (LMR) dans la récolte peut être dépassée

► **Délai d'attente avant le pâturage**

La période de temps qui doit s'écouler entre la dernière application et la mise au pâturage des animaux dans le champ traité. Si le délai n'est pas respecté, les animaux, le lait ou la viande risquent d'être contaminés.

► **Période de retrait avant l'abattage**

La période de temps qui doit s'écouler entre le dernier traitement de l'animal avec un pesticide et l'abattage de la bête. Si le délai n'est pas respecté, la viande risque d'être contaminée et ne pourra pas être commercialisée à des fins de consommation humaine.

Délai de sécurité après traitement (délai de retour au champ)

Le **délai de sécurité après traitement** ou **délai de retour dans la zone traitée** est la période de temps après l'application d'un pesticide pendant laquelle les travailleurs agricoles ou toute autre personne ne doivent pas exécuter de travaux manuels dans la zone traitée. Le délai de sécurité permet aux résidus et aux vapeurs de pesticides de se dissiper à des niveaux sûrs pour le travail à faire.

Les tâches manuelles impliquent un contact important des travailleurs avec les surfaces traitées comme les plantes, parties de plantes ou le sol. Des exemples de ces activités comprennent la récolte, l'écimage, l'éclaircissage, le désherbage, le dépistage, la plantation, le fauchage, l'assainissement et la mise en contenants des produits dans le champ ou dans une serre. Vous pouvez effectuer ces tâches uniquement après l'écoulement du délai de sécurité.

Le délai de sécurité peut varier de 4 heures à plusieurs jours. Une étiquette de pesticide peut indiquer différents délais de sécurité spécifiques à une culture et aux tâches faisant suite à une application (par exemple l'éclaircissage, le dépistage, la récolte). **Si l'étiquette n'indique aucun délai de sécurité, on peut présumer que ce délai est de 12 heures.**

Voici quelques pesticides dont l'étiquette mentionne un délai de sécurité :

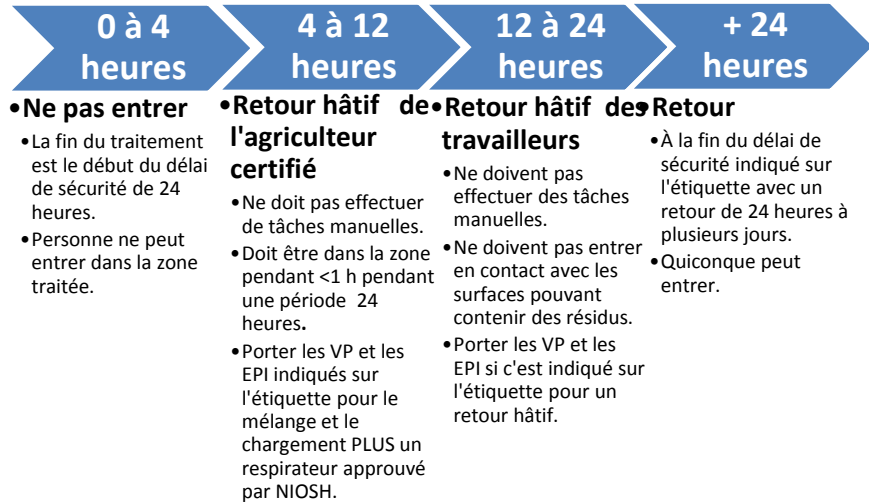
Pesticide	Délai de sécurité après traitement
Matador :	24 heures (toutes les cultures)
Scala SC :	12 heures, sauf 24 heures pour l' éclaircissage manuel de pommiers et pour les tâches manuelles (former, attacher, enlever les feuilles) sur des vignes
Switch 62.5 WG :	12 heures, sauf 10 jours pour la récolte manuelle et la taille manuelle d' amélanchiers

Retour hâtif

Les agriculteurs certifiés pourraient avoir besoin d'entrer dans une zone traitée pour effectuer des tâches de courte durée avant la fin du délai de sécurité. Dans un cas pareil, l'agriculteur certifié peut entrer dans les 4 heures suivant le traitement en prenant soin de porter un respirateur approuvé par le NIOSH et tout autre vêtement protecteur (VP) et équipement de protection individuelle (EPI) indiqué sur l'étiquette pour le mélange et le chargement. Durant le délai de sécurité, la personne ne doit pas être dans la zone traitée pendant plus d'une heure totale par période de 24 heures.

Planifiez les traitements pesticides pour qu'ils aient lieu à une époque non loin des travaux, afin que personne n'ait à pénétrer dans les zones traitées avant que le délai de sécurité ne soit écoulé.

Voici un exemple de retour dans la zone traitée pour un pesticide avec un délai de sécurité de 24 heures.



Informez les travailleurs agricoles et autres personnes des délais de sécurité après traitement

Avertissez l'exploitant agricole, les travailleurs agricoles, les dépisteurs et toute autre personne des délais de sécurité après traitement. Tout le monde doit être au courant. Une façon d'informer est d'afficher des panneaux, comme dans l'exemple montré, à tous les principaux points d'accès de la zone traitée. En plus des panneaux d'affichage, tenir des registres sur les pulvérisations et les délais de sécurité dans les locaux principaux où ils peuvent être facilement visibles et lisibles par les travailleurs agricoles ou les autres personnes de la ferme.

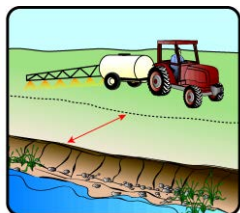
Énoncés de rotation des cultures

Certaines étiquettes comportent des énoncés de rotation de cultures. Ces énoncés vont dire quelles cultures peuvent être ensencées après la récolte de la culture traitée. Si le pesticide est susceptible de laisser des résidus dans le sol, l'étiquette conseillera à l'utilisateur d'effectuer une épreuve biologique (analyse de sol) avant de semer une culture autre que celles énumérées sur l'étiquette.

Nombre total de traitements

Certains pesticides ont un nombre limité de traitements qui peuvent être faits durant la saison. Ces limites visent à protéger les utilisateurs des résidus dans les aliments, à prévenir les dommages aux plantes, les résidus dans le sol et le développement de la résistance au produit. Le nombre total de traitements varie en fonction du pesticide.

Zone tampon



Une zone tampon est une bande de terrain qu'on laisse sans traitement afin de protéger une zone vulnérable. La zone tampon est la distance entre le point où le pesticide est directement appliqué et le côté **sous le vent** le plus près de l'habitat vulnérable. Les **habitats terrestres vulnérables** incluent les prairies naturelles, forêts, brise-vent, lots boisés, haies, pâturages, parcours naturels et bosquets d'arbustes. Les **habitats d'eau douce vulnérables** incluent les lacs, rivières, borbiers, étangs, cuvettes de prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et terres humides.

La taille de la zone tampon varie en fonction du pesticide utilisé et dépend des facteurs suivants :

- ▶ des caractéristiques de la zone vulnérable;
- ▶ de la dose d'application;
- ▶ de la méthode d'application;
- ▶ du degré de toxicité de la matière active sur les organismes non visés.

Quand vous préparez un mélange dans le réservoir, vous devez respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les pesticides que vous mélangez.

Notez dans vos registres la largeur de la zone tampon utilisée. Faites un croquis du champ pour démontrer l'emplacement et le type de zones vulnérables et indiquez la direction du vent lors du traitement.



Vous pouvez utiliser le **Calculateur de zone tampon** de l'ARLA pour réduire la taille d'une zone tampon pour les applications effectuées au moyen d'un pulvérisateur à jet porté et à rampe et pour les applications aériennes lorsque le libellé de l'étiquette portant sur la classification des gouttelettes mentionne NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre (fin, moyen ou grossier) de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).

Le calculateur de zone tampon se trouve dans le site Web de l'ARLA.

Étiquette supplémentaire

L'étiquette supplémentaire énonce les directives à suivre pour une utilisation d'urgence ou pour une nouvelle utilisation d'un produit déjà homologué. Ces directives s'appliquent jusqu'à la nouvelle réimpression de l'étiquette. Vous devez suivre les directives des **deux** étiquettes, celles qui figurent sur l'étiquette supplémentaire ainsi que celles de l'étiquette du produit homologué.

Vous pouvez obtenir une copie d'étiquette supplémentaire auprès :

- ▶ du groupement de producteurs qui a parrainé l'homologation;
- ▶ du fournisseur de pesticide;
- ▶ du fabricant de pesticide;
- ▶ du Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire de l'ARLA.

Toujours lire l'étiquette en premier!



Chaque pesticide est différent et chaque étiquette est différente. Lisez l'étiquette attentivement pour avoir tous les renseignements.

Avant d'acheter un pesticide

- ▶ Est-ce le bon pesticide pour ma culture?
- ▶ Quelle est sa formulation? Comment le mélanger?
- ▶ De quelle quantité ai-je besoin?
- ▶ Quelle est la méthode d'application?

Avant d'utiliser un pesticide

- ▶ Le pesticide comporte-t-il des restrictions d'usage?
- ▶ À quel moment doit-il être utilisé? Y a-t-il des périodes où il est interdit de l'utiliser?
- ▶ Quels dangers présente-t-il?
- ▶ De quels vêtements et équipements de protection individuelle ai-je besoin?
- ▶ Quels sont les premiers soins requis en cas d'urgence?

Avant d'entreposer un pesticide ou de l'éliminer

- ▶ Que faire avec les restes de pesticide?
- ▶ Où dois-je l'entreposer? Où devrais-je éviter de l'entreposer?
- ▶ Comment éliminer les contenants de façon sécuritaire?

Étiquettes de pesticide en ligne

Allez à « Recherche dans les étiquettes de pesticides – Santé Canada »

Exercices de compréhension



1. L'étiquette d'un pesticide est un document légal. Il nous dit comment utiliser le produit. L'utiliser d'une manière autre que celle inscrite sur l'étiquette constitue une infraction à Loi.

VRAI

FAUX

2. Quelles sont les quatre classes fédérales d'usage des pesticides?

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____






3. Dans quelle section de l'étiquette retrouve-t-on la matière active et sa concentration?

- a) le nom du produit
- b) le contenu net
- c) les énoncés de mise en garde
- d) la garantie

4. Dans quelle section de l'étiquette retrouve-t-on les renseignements additionnels non inclus dans la section des premiers soins? Ces informations peuvent être des signes d'intoxication, les antidotes et tout autre ingrédient pouvant avoir une incidence dans le traitement de la victime.

- a) Précautions
- b) Avis à l'utilisateur
- c) Renseignements sur l'entreposage
- d) Renseignements toxicologiques

5. Pour chacun des symboles suivants, quels sont les dangers et mots indicateurs correspondants?

A.  B.  C.  D.  E. 

6. Il est extrêmement important de lire l'étiquette d'un pesticide attentivement. Quand devez-vous lire l'étiquette?

1. _____
2. _____
3. _____

7. Quels sont les mots indicateurs requis sur une étiquette qui comprend tous les symboles et pictogrammes suivants?



Questionnaire sur l'étiquette

Utilisez l'étiquette de l'insecticide Matador 120 EC que vous trouverez à la fin de ce questionnaire pour répondre aux 17 questions suivantes. Quand vous trouvez la réponse sur l'étiquette, **encerclez-la**. À quel endroit de l'étiquette, avez-vous trouvé la réponse? **Inscrivez le numéro de la page ou le titre de la rubrique** à côté de votre réponse.

1. Quel est le nom commercial ou la marque de commerce de ce pesticide?

2. Quelle est sa formulation? (Est-ce une poudre, une suspension ou un autre type de formulation?)

3. Quel est le ravageur ciblé par ce pesticide? Cochez votre choix.

mauvaises herbes _____ insectes _____ champignons _____

4. Quelle est la concentration de la matière active (lambda-cyhalothrin) contenue dans ce pesticide?

5. Quel est le nom du fabricant du pesticide?

6. Quel est le numéro d'homologation en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires?

Questionnaire sur l'étiquette - suite

7. Examinez le symbole à la première page de l'étiquette – l'aire d'affichage principale.

Quel **danger** ce produit constitue-t-il pour l'utilisateur? Cochez une des cases.

Poison_____ Corrosif_____ Inflammable _____ Explosif_____

Quel est le **degré du danger** pour l'utilisateur? Cochez une des cases.

Élevé_____ Moyen_____ Faible_____

D'après le symbole de danger de ce produit, donnez une estimation de la fourchette de la **DL₅₀ orale aiguë** en mg/kg (conseil : se reporter au tableau d'interprétation des symboles) :

8. Quel est le numéro du groupe du mode d'action?

9. Que devez-vous faire si votre peau entre en contact avec ce pesticide?

10. Quels seraient les **symptômes** si la peau de votre visage était exposée à l'insecticide Matador 120 EC?

11. Quels vêtements protecteurs et équipements de sécurité individuelle devez-vous porter pendant le **mélange et le chargement de** l'insecticide Matador 120 EC dans un pulvérisateur à rampe pour application au sol?

Questionnaire sur l'étiquette - suite

12. Après avoir appliqué ce pesticide, combien de temps les travailleurs agricoles ou toute autre personne doivent-ils attendre avant de pouvoir retourner dans la zone traitée?

13. Au-dessus de quelle température devez-vous entreposer l'insecticide Matador 120 EC?

14. À quel endroit pouvez-vous éliminer les contenants vides?

15. Quand vous utilisez un **pulvérisateur de grande culture** pour appliquer Matador 120 EC, vous devriez utiliser des buses dont la classification de la taille des gouttelettes est :

16. Quelle distance devez-vous respecter par rapport aux **habitats d'eau douce** quand vous appliquez l'insecticide Matador 120 EC au moyen d'un **pulvérisateur de grande culture**?

17. Après avoir traité du maïs sucré avec l'insecticide Matador 120 EC, combien de jours devrez-vous attendre avant de pouvoir récolter le maïs sucré?
